GRAND PARIS SEINE & OISE COMMUNAUTÉ URBAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUIN 2016

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 17 juin 2016, s'est réuni à la Salle des fêtes située Place du 8 Mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 20h20.

Etaient présents :

- Catherine ARENOU
- Dominique BELHOMME
- Alain BERTRAND
- Albert BISCHEROUR
- Mireille BLONDEL
- Maurice BOUDET
- Dominique BOURÉ
- Samuel BOUREILLE
- Monique BROCHOT
- Laurent BROSSE
- Pascal BRUSSEAUX
- Jean-Michel CECCONI
- Lucas CHARMEL
- Raphaël COGNET
- Nathalie COSTE
- Julien CRESPO
- Papa Waly DANFAKHA
- Patrick DAUGE
- François DAZELLE
- Michèle De VAUCOULEURS
- Catherine DELAUNAY
- Christophe DELRIEU
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Fabienne DEVÈZE
- Maryse Di BERNARDO
- Dieynaba DIOP
- Sandrine DOS SANTOS
- Cécile DUMOULIN
- Pierre-Yves DUMOULIN
- Denis FAIST
- Anke FERNANDES
- Philippe FERRAND
- Marie-Thérèse FOUQUES
- Jean-Louis FRANCART
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Monique FUHRER-MOGUEROU
- Pierre GAILLARD
- François GARAY
- Pierre GAUTIER
- Nicolle GENDRON
- Philippe GESLAN
- Yves GIARD
- Jean-Luc GRIS
- Stéphane HAZAN
- Suzanne JAUNET
- Stéphane JEANNE
- Thierry JOREL
- Dominique JOSSEAUME
- Karine KAUFFMANN
- Jean-Claude LANGLOIS
- Michel LEBOUC
- Jean LEMAIRE
- Lionel LEMARIÉ
- Fabrice LEPINTE
- Joël MANCEL
- Paul MARTINEZ
- Daniel MAUREY
- Ergin MEMISOGLU
- Patrick MEUNIER
- Georges MONNIER
- Thierry MONTANGERAND
- Atika MORILLON
- Laurent MORIN
- Guy MULLER
- Cyril NAUTH
- Djamel NEDJAR
- Karl OLIVE
- Gérard OURS-PRISBIL
- Alain OUTREMAN
- Philippe PASCAL
- Marie PERESSE
- Patrick PERRAULT
- Dominique PIERRET
- Evelyne PLACET
- Michel PONS
- Fabrice POURCHÉ
- Charles PRÉLOT
- Sophie PRIMAS
- Marie-Claude REBREYEND
- Jocelyne REYNAUD-LEGER
- Hugues RIBAULT
- Jean-Marie RIPART
- Eric ROGER
- Jean-Luc SANTINI
- Ghislaine SENEE
- Elodie SORNAY
- Frédéric SPANGENBERG
- Yannick TASSET
- Philippe TAUTOU
- Aude TOURET
- Dominique TURPIN
- Michel VIALAY
- Michel VIGNIER
- Anne-Marie VINAY
- Jean-Michel VOYER
- Cécile ZAMMIT-POPESCU

Formant la majorité des membres en exercice (**96** présents / 129 conseillers communautaires).

PARVENU LE
13 JUIL. 2016
SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

Absent(s) représenté(s) ayant donné pouvoir (29) :

BEDIER Pierre à Philippe TAUTOU, **BEGUIN Gérard** à Samuel BOUREILLE, **BERCOT Jean-Frédéric** à Georges MONNIER, **CHAMPAGNE Stéphan** à Lucas CHARMEL, **COLLADO Pascal** à Marie PERESSE, **CORBEAU Daniel** à Yves GIARD, **DAFF Amadou** à Raphaël COGNET, **EL ABDI Ali** à Cécile DUMOULIN, **EL MASAOUDI Fatiha** à Patrick MENNIER, **FASTRE Jean-François** à Guy MULLER, **FAVROU Paulette** à Catherine DELAUNAY, **GAMRAOUI-AMAR Khadija** à Marie-Thérèse FOUQUES, **GENEIX Monique** à Monique FUHRER-MOGUEROU, **HAMARD Patricia** à François GARAY, **HANON Michel** à Stéphane JEANNE, **HATIK Farid** à Albert BISHCEROUR, **HONORE Marc** à Suzanne JAUNET, **LAVIGOGNE Jacky** à Jocelyne REYNAUD-LEGER, **LE BIHAN Paul** à Denis FAIST, **LEBRET Didier** à Daniel MAUREY, **MERY Philippe** à Anke FERNANDES, **MOUNDIB Khadija** à Elodie SORNAY, **MOUTENOT Laurent** à Charles PRELOT, **POYER Pascal** à Maryse DI BERNARDO, **ROULOT Eric** à Dominique BOURE, **SAINT-AMAUX Servane** à Nathalie COSTE, **SIMON Philippe** à Philippe FERRAND, **SIMON Josiane** à Laurent BROSSE, **TAILLARD Michel** à Lionel LEMARIE.

Absent(s) non représenté(s) : Serge ANCELOT, Sophie DE PORTES, Jocelyn REINE, Rama SALL

Secrétaire de séance : Maryse DI BERNARDO **Nombre de votants** : 125

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU D'ORGEVAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-9 et L 153-41 et suivants,

VU l'arrêté n°2015 36-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, de la communauté d'agglomération de Poissy, Achères, Conflans Sainte Honorine, de Seine et Vexin communauté d'agglomération, de la communauté de communes des Coteaux du Vexin, de la communauté de communes Seine-Mauldre, au 1er janvier 2016 et dénommant le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

VU l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté urbaine,

VU le Plan Local d'Urbanisme d'Orgeval approuvé le 21 mars 2011, modifié le 17 décembre 2013 et le 4 octobre 2015,

VU la délibération du 1er décembre 2015, par laquelle le conseil municipal d'Orgeval a décidé de prescrire la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant notamment sur la modification de l'Orientation d'Aménagement et du règlement du secteur de Feucherolles-Colombet, la modification du zonage et du règlement nécessaire à une opération de logement sociaux dans le secteur de la Clémenterie et l'ajustement d'un emplacement réservé pour le logement social.

VU l'arrêté du Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise du 16 février 2016 organisant les modalités de l'enquête publique,

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 26 avril 2016,

VU la délibération du Conseil municipal d'Orgeval en date du 17 mai 2016 prenant acte de la modification n°3 du PLU,

CONSIDERANT que les personnes publiques associées visées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ont été consultées et qu'aucune n'a formulé de remarque à la date de clôture de l'enquête publique.

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est tenue du 7 mars au 5 avril 2016 et que les mesures de publicité ont été réalisées,

CONSIDERANT que le registre d'enquête comporte 36 observations ou remarques du public portant sur plusieurs points classés par le commissaire enquêteur selon les thèmes suivants :

- Concertation,
- Circulation et stationnement,
- Hauteur des constructions et densité de logements,
- Espaces verts,
- L'immeuble Le Moutier,
- Quartier Feucherolles-Colombet,
- La Clémenterie,
- Divers.

CONSIDERANT que des précisions ont été apportées au commissaire enquêteur en ce qui concerne :

- Les modalités de publicité mises en place pour informer le public,
- Le projet d'élargissement de la rue Colombet répondant à la problématique de la circulation,
- Les hauteurs des constructions respectant le PLU,
- Le projet d'espace vert prévu dans le projet Feucherolles-Colombet garantissant un volet paysager de qualité,
- L'implantation des parkings et la volonté de la commune d'Orgeval d'organiser une concertation entre le concessionnaire et les résidents de l'immeuble Le Moutier.

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur a émis trois recommandations portant sur :

- L'indication du nombre de logements maximum prévu dans l'Orientation d'Aménagement du secteur Feucherolles-Colombet,

- La nécessité de revoir avec le concessionnaire le nombre de places de stationnement prévu pour le secteur Feucherolles-Colombet,

- La correction rédactionnelle dans le PLU de plusieurs points ;

CONSIDERANT l'avis favorable du commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que les recommandations du commissaire enquêteur ont été prises en compte et que le dossier a été modifié en conséquence,

La commission 3 – Aménagement du territoire, consultée, a émis un avis favorable.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À,
107 voix pour
00 voix contre
09 abstentions
09 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification n°3 du PLU d'Orgeval,

ARTICLE 2 : PRECISE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat,

ARTICLE 3 : PRECISE que conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme :

- La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CU GPSO ainsi qu'en Mairie d'Orgeval,
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 27 juin 2016

Le Président,

Philippe TAUTOU

CC_2016_06_23_70

Biblioteca de Catalunya

Dipòsit legal